

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-120-2026

Objet : Avis de la Communauté de communes du Grand Chambord dans le cadre de l'enquête publique relative au 4^e réexamen périodique des réacteurs B1 et B2 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint-Laurent-des-Eaux à Saint Laurent-Nouan

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que, par arrêté préfectoral du 5 août 2026, une enquête publique est organisée du 28 septembre au 29 octobre 2026 sur le rapport comportant les conclusions du quatrième réexamen périodique des réacteurs électronucléaires B1 et B2 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Saint-Laurent-des-Eaux exploité par Électricité de France (EDF) sur la commune de Saint-Laurent-Nouan. Les réacteurs nucléaires doivent faire l'objet

d'un réexamen périodique tous les dix ans afin d'évaluer leur niveau de sûreté au regard de l'évolution des connaissances, des retours d'expérience d'exploitation, des prescriptions réglementaires applicables ainsi que des enjeux liés notamment au changement climatique et à la protection des populations et de l'environnement. Pour les réacteurs ayant dépassé trente-cinq années de fonctionnement, les conclusions de ce réexamen sont soumises à enquête publique.

En application du Code de l'environnement, les communes dont tout ou partie du territoire est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour d'une installation soumise à réexamen périodique sont concernées par l'enquête publique. Sur le territoire de la CCGC, cette situation concerne les communes de Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr et Saint-Laurent-Nouan, cette dernière accueillant le siège de l'enquête publique. Par ailleurs, le même code de l'environnement prévoit que les communes et leurs groupements peuvent être consultés dans le cadre de cette procédure. À ce titre, la Communauté de communes est invitée à émettre un avis sur le dossier soumis à enquête publique au plus tard dans un délai de quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le dossier mis à disposition du public présente les conclusions du quatrième réexamen périodique des réacteurs B1 et B2 et les dispositions retenues par l'exploitant pour poursuivre leur exploitation dans des conditions de sûreté conformes aux exigences de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) en annexes. Les résultats de l'enquête publique, ainsi que les avis recueillis auprès des collectivités concernées, seront pris en compte par l'autorité compétente dans l'instruction du dossier.

Le dossier d'enquête publique, comprenant l'ensemble des pièces transmises par les services de l'État, est mis à disposition des conseillers communautaires sur l'extranet de la CCGC. Il peut également être consulté en version papier à l'accueil de la CCGC.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'émettre un avis sur ce dossier dans le cadre de la consultation organisée par les services de l'État.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (Michel PERROIT – Bracieux, Christine GENDRE – Maslives et Laëtitia RIBRIOUX – Mont-près-Chambord) :

- **ÉMET un avis favorable sur le dossier relatif au quatrième réexamen périodique des réacteurs B1 et B2 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Saint-Laurent-des-Eaux ;**
- **MANDATE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour transmettre le présent avis au préfet.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS

